

BORDEREAU D'ENVOI

GROUPÉMENT **DE**
 COMPAGNIE OU ESCADRON **DE**
 UNITÉ **BRIGADE DE**
 P.V. N° **377 / 181**

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES
 QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE
 ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE
 ← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

1
 AFFAIRE **26-2-81**
 CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE
4704376

OBJET DE LA PROCÉDURE
**- Observation d'un phénomène céleste, le 26
 Février 1981, vers 18 heures 30 (O.V.N.I.).**

ENQUÊTE
 PRÉLIMINAIRE
 FLAGRANT DÉLIT
 COMMISSION ROGATOIRE
 AUTRE

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION	COMMANDEMENT RÉGIONAL D.B.E. GENDARMERIE à METZ
		24 MARS 1981 N°...../3..... (B) DESTINATION :
1	- Procès-verbal de Synthèse,	
2	- Procès-verbal d'audition de témoin : J/ , R	
3	- Procès-verbal d'audition de témoin : Mme I , J	
4	- Liste et témoignages de personnes ayant vu le phénomène céleste.	

INDEXATION DU DESTINATAIRE (X)	NOMBRE D'EXEMPLAIRES	DESTINATAIRES
	2	M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE A
	1	M. le Préfet de
	1	M. le Général Gouverneur Commandant le 1 ^{er} ex C.A. et la 6 ^{ème} Dne R.N. D
	1	M. le Général, Commandant Aérienne à àrc Régien
	2	Direction de la Gendarmerie.
	1	ARCHIVE TRANSMISE AU Cdt LE

SUITE DU B.E. SUR PAGE(S) SUIVANTE(S)

~~XXXXX~~ TRANSMIS ~~XXXXX~~ Copie certifiée conforme à l'original.
 DATE, SIGNATURE, CACHET
 le 10.03.1981

COMPAGNIE OU ESCADRON

UNITE DE

DE

COD / 197

RENSEIGNEMENT MILITAIRE

N° PIÈCE

N° FEUILLET

1

1

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

- Observation d'un phénomène céleste - (O.V.U.I.) -

NOUS SOUSSIGNÉ(S) M.D.L. Chef II , D OPJ

VU L'(ES) ARTICLE(S) 16 à 20 et 75 du Code de procédure pénale, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE

CE JOUR

xxxxx Le 5 Mars 1981, faisant suite à l'insertion de deux articles dans le quotidien et concernant le récit de personnes ayant été témoins d'un phénomène lumineux et céleste, le 26 Février 1981 à 18 h 30, avons effectué une enquête aux fins de recueillir les constatations et les témoignages relatifs aux faits mentionnés ci-dessus.

Deux personnes domiciliées à ou sa région ont été découvertes, et entendues objectivement sur les faits constatés.

- E N Q U E T E -

Le 5 Mars 1981, à 17 heures 30, M. J , R. , Colonel de Gendarmerie en retraite, demeurant déclare :

- qu'il a effectivement observé un phénomène céleste inhabituel le 26 Février 1981 vers 18 heures 30.
- Le témoin a observé un disque blanc, très lumineux, entouré d'un halo bleu scintillant et suivi d'une courte gerbe d'étincelles. Le disque se déplaçait direction

Le 6 Mars 1981, à 10 heures 20, Mme L P , sans profession, demeurant déclare :

- qu'elle se trouvait au volant de son véhicule, sur la , entre les communes de C et V (), quand elle a aperçu une boule très lumineuse, de couleur jaune, qui par la suite est devenue bleue vort, avec une traînée lumineuse de couleur jaune, qui se dirigeait de direction . Le phénomène a duré 4 à 5 secondes et après avoir décrit une légère déclivité a disparu dans le ciel.

DESTINATAIRES	INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES	DATE DE CLOTURE	VU ET TRANSMIS PAR
	<input type="checkbox"/>	LE 8 Mars 1981	LE COMMANDANT D'UNITÉ
	<input type="checkbox"/>		
	<input type="checkbox"/>		
	ARCHIVE TRANSMISE AU CDT.		SIGNATURE ET CACHET

GROUPEMENT

COMPAGNIE OU ESCADRON

UNITÉ

P.V N° 377 / 19 01

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE R (Témoïn).

RÉFÉRENCES

CE JOUR 5 Mars 1981 NOUS SOUSSIGNÉ(S) HDL Chef H D OPJ et Gendarme F APJ.

VU LES ARTICLES 14, 20 et 75 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

Vu l'enquête ouverte sur l'observation d'un phénomène céleste, Nous trouvant à [redacted], au bureau de la brigade, entendons : [redacted], retraité de la Gendarmerie, né le [redacted] ([redacted]), fils de E [redacted] et de Feu C [redacted], M [redacted], Nationalité Française.

Le 26 Février 1981, vers 18 heures 30, alors que je me trouvais dans la maison de mes parents à [redacted] ([redacted]), sise exactement [redacted], j'ai observé un phénomène céleste, inhabituel à cette heure de la journée. La maison est orientée [redacted]. Par la fenêtre qui ouvre à l' [redacted], j'ai vu, l'espace d'une seconde environ, apparaître un disque blanc très lumineux, entouré d'un halo bleu scintillant et suivi d'une courte gerbe d'étincelles. Ce disque se déplaçait direction [redacted]. La vision a ensuite disparu nettement au dessus de l'horizon. Je n'ai entendu aucun bruit. J'ai fait part de cette observation à mon père. Je supposais qu'il s'agissait de la rentrée dans l'atmosphère et de la combustion d'une météorite ou d'un morceau de satellite. Ce jour là, le ciel était légèrement brumeux, sans nuage, au moment de l'observation. L'objet que j'ai observé, avait dans sa partie blanche, la taille apparente de la lune, au moment de la pleine lune. C'est d'ailleurs cette taille imposante qui m'a le plus frappé.

A [redacted], le 5 Mars 1981 à 18 heures 00.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

L' O.P.J.

GROUPEMENT

COMPAGNIE OU ESCADRON

UNITÉ

BRIGADE

P.V N° 377 / 1981

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE
ENTENDUE

Mme L P , J (Témoïn).

RÉFÉRENCES

CE JOUR 6 Mars 1981

NOUS SOUSSIGNÉ(S)

MDL Chef II

Gendarme D

: D , OPJ
: J -C , APJ

VU LES ARTICLES

16 à 20 et 75 - - - - - DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTEONS LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

Vu l'enquête ouverte sur l'observation d'un phénomène céleste,
Nous trouvant à () , faisons comparaitre devant nous la personne ci-après nommée qui déclare à 10 h 20.

Je me nomme L P , J , sans profession, née () ,
() , demeurant à () ,
qui déclare :

Le 26 Février 1981, vers 18 heures 30, alors que je circulais en véhicule sur le entre les Communes de et () j'ai été témoin d'un phénomène céleste inhabituel. A une altitude que je ne puis évaluer, j'ai vu une boule lumineuse, même très lumineuse, de couleur jaune, qui par la suite est devenue bleu verdâtre, avec une traînée lumineuse de couleur jaune, qui se dirigeait de direction . Ce phénomène a duré le temps de 4 ou 5 secondes et après avoir décrit une légère déclivité, a totalement disparu dans le ciel, sans qu'il me semble disparaître à l'horizon. Etant donné que j'étais à l'intérieur de mon véhicule, je n'ai entendu aucun bruit. Par la suite, dans la presse locale, j'ai vu que plusieurs personnes avaient vu le même phénomène, les jours et heure indiqués ci-dessus. Je ne pense pas qu'il puisse s'agir d'un O.V.N.I. comme la presse locale en fait mention mais d'un phénomène naturel tel que météorite ou objet métallique rentrant dans l'atmosphère. Je précise que ce phénomène était assez gros mais sans toutefois avoir le diamètre de la lune à l'horizon.

A , le 6 Mars 1981 à 10 heures 40

Lecture faite par moi de la déclaration-ci dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

L' O.P.J.

Liste et témoignages de personnes
ayant manifesté leurs observations
auprès du quotidien

M. J C en était encore obasourdi ; Jeudi, en fin d'après-midi, vers 18 h 30, alors que je revenais de) et que j'avais dépassé le pont de la route de , à , j'ai vu dans le ciel une sorte de boule de feu, qui semblait se diriger vers . En fait, cela ressemblait véritablement à des comètes que l'on montre constituées d'une boule prolongée d'un grand panache incandescent. Le phénomène devait durer entre cinq et six secondes.

- Mme LE P , de , qui apportait son témoignage : Le même jour, à la même heure, elle avait vu une boule jaunâtre devenant progressivement vert, avec une traînée lumineuse et se déplaçant extrêmement vite.

- Mr D V de () ; nous faisait part de son observation partagée par quatre personnes à ses côtés : " J'ai vu une boule de feu qui parut se désintégrer en sifflant ".

- M. M H , cultivateur à , a vu à la même heure " une sorte d'étoile filante laissant échapper des étincelles de plusieurs couleurs, comme un feu d'artifice."

- Mme R , (), nous apprend qu'elle a vu " une très grosse boule de feu, du perron de sa maison et dont elle a dû abandonner l'observation tellement cela lui faisait mal aux yeux".

- M. J , R , Colonel de Gendarmerie en retraite, habitant (), qui nous écrit : "J'étais à L G , ce Jeudi 26 Février 1981, vers 18 heures 30. J'ai eu la surprise de voir un disque d'une extrême luminosité blanche entouré d'un halo bleu d'une extrême brillance, suivi d'une traînée lumineuse assez courte. Le phénomène a disparu avant d'atteindre l'horizon. Ce disque se déplaçait dans la direction - - ."

- M. D , de (), affirme avoir vu, le Jeudi , vers 18 heures 30, l' O.V.M.I. dans les mêmes conditions que celles qui furent décrites dans les autres éditions.